

Doc. 11085

23 octobre 2006

Les migrations en Europe : un défi permanent

Proposition de recommandation
présentée par M. Çavuşoğlu et plusieurs de ses collègues

La présente proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

1. Les migrations internationales concernent aujourd'hui dans le monde quelque 200 millions de personnes, soit 3% de la population mondiale, ce qui représente plus du double par rapport aux chiffres de 1980. Les migrants constituent environ 8 % de la population européenne, ce qui équivaut à quelque 60 millions de personnes. Dans de nombreux pays, c'est le principal facteur de croissance de la population. Certains secteurs de l'économie dépendent considérablement des travailleurs migrants. La plupart des pays européens sont des pays d'origine et/ou de destination des mouvements migratoires et certains d'entre eux sont des pays de transit.
2. Les migrations en Europe comportent deux grands volets, à savoir les migrations au sein des pays européens et les migrations vers l'Europe en provenance de pays non européens. Dans le premier cas, il s'agit de plus en plus d'une question de mobilité, en effet, les migrations vers un premier pays sont parfois suivies d'une nouvelle migration vers un deuxième ou troisième pays et les migrations de retour jouent également un rôle de plus en plus important. Les migrations vers l'Europe restent, toutefois, caractérisées par une immigration traditionnelle marquée par la volonté de s'installer et d'acquérir une nouvelle nationalité dans le pays d'accueil.
3. Ces dix dernières années, l'Europe a enregistré un afflux annuel de quelque 500 000 candidats à l'immigration. Tandis qu'à l'origine, ces personnes étaient en majorité des demandeurs d'asile, aujourd'hui les demandeurs d'asile représentent une minorité à cause du durcissement de la réglementation en la matière. Du fait des possibilités limitées de migration régulière, les nouveaux venus choisissent de plus en plus la clandestinité. On estime que le nombre de migrants irréguliers en Europe se situe entre trois et cinq millions et leur arrivée est souvent liée à des activités criminelles telle que l'introduction clandestine et la traite des êtres humains.
4. L'intégration des migrants dans leur pays d'accueil s'est avérée plus difficile qu'on ne l'avait prévu. Il faut, par conséquent, élaborer d'urgence de nouvelles politiques et stratégies pour réduire les tensions engendrées par le manque d'intégration.
5. La poussée migratoire croissante vers l'Europe a entraîné un renforcement des contrôles aux frontières et le renvoi au pays des candidats à l'immigration. L'Europe n'est pas en mesure actuellement d'accueillir et d'intégrer un aussi grand nombre d'immigrés potentiels. La coopération avec les pays d'origine et de transit est, par conséquent, de plus en plus nécessaire pour diminuer la pression migratoire et traiter les causes profondes de ces migrations.
6. Le Conseil de l'Europe contribue à améliorer les politiques et l'action gouvernementale des Etats membres pour s'attaquer de diverses manières aux problèmes liés aux migrations, aux réfugiés et à l'asile, en mettant l'accent sur ses principaux domaines de compétence.

L'Assemblée parlementaire recommande, par conséquent, au Comité des Ministres de se servir du Conseil de l'Europe pour :

- 6.1. renforcer le dialogue et encourager la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination des migrants ;
- 6.2. contribuer à l'intégration des migrants dans leur pays d'accueil démocratique, en observant le principe de la primauté du droit ;
- 6.3. promouvoir la compréhension interculturelle, le dialogue et la tolérance;
- 6.4. défendre les droits des migrants, des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées à l'intérieur du territoire (PID) ;
- 6.5. poursuivre la lutte contre la traite des êtres humains et d'autres formes de criminalité organisée liées aux migrations clandestines, tout en protégeant les droits des victimes ;
- 6.6. accorder, dans le cadre de ses travaux, une attention particulière aux enfants migrants ;
- 6.7. se préoccuper davantage de la situation des travailleurs migrants et de leur famille et des étudiants migrants.

Signé¹:

ÇAVUŞOĞLU, Mevlüt, Turquie, GDE
CLIVETI, Minodora, Roumanie, SOC
DAČIĆ, Ivica, Serbie, SOC
FERNÁNDEZ, AGUILAR, Adolfo, Espagne, PPE/DC
GREENWAY, John, Royaume-Uni, GDE
HENDERSON, Doug, Royaume-Uni, SOC
LINDINGER, Ewald, Autriche, SOC
Lord BURLISON, Royaume-Uni, SOC
OLIN, Kalevi, Finlande, SOC
ÖZAL, İbrahim, Turquie, PPE/DC
PAPADIMITRIOU, Elsa, Grèce, PPE/DC
PLATVOET, Leo, Pays-Bas, GUE
PORTEIRO, GARCIA, Maria, Josefa, Espagne, SOC
van THIJN, Ed, Pays-Bas, SOC

¹ SOC: Groupe socialiste
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe des démocrates européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
NI: non inscrit dans un groupe